

3

LE GFA DE LA TERTRAIE SOLIDAIRE



© GFA LA TERTRAIE SOLIDAIRE

SITUATION

Commune de Lanouée, Morbihan, Bretagne.



LA FERME

Production (AB)

Vaches laitières (pie noire, montbéliardes)
Culture de céréales
Farine et pain
Produits laitiers

Commercialisation

Circuits courts (vente à la ferme, marchés, épiceries, restauration collective)

Emplois agricoles

3 UTH (2 associés en SCEA et 1 salarié)

Patrimoine

36 hectares de terres (en propriété du GFA)

1 maison et des bâtiments d'exploitation (en propriété des fermiers)

A Lanouée, au lieu dit la Tertraie, se trouve la ferme de Cathy et Hervé Trémoureux : la Grange Paysanne de l'Oust. Ils cultivent des céréales, élèvent des vaches et transforment le lait en produits laitiers et la farine en pain. En 1997, leur installation est permise grâce à la création d'un GFA citoyen.

LA NAISSANCE DU PROJET ET L'ACCÈS AU FONCIER

En 1996, un collectif de 8 jeunes souhaite s'installer, avec l'idée de créer une activité agricole et artisanale en milieu rural. Tous sont issus du MRJC (Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne). Les stages, camps et chantiers de jeunes les fédèrent autour de valeurs et d'envies communes. Hervé raconte : « *Le constat qu'on faisait, c'était que beaucoup de paysans devenaient des salariés de l'agroalimentaire, ne maîtrisaient rien et subissaient les crises. C'était couplé aux grands chantiers en vue de se prendre en main dans sa vie professionnelle et personnelle* ». A cette époque, d'autres GFA bretons naissent de cette même dynamique.

Non issus du milieu agricole, la question de l'accès au foncier devient rapidement centrale pour le collectif. De la Bretagne à la Mayenne, ils cherchent des terres tous azimuts, avec une condition : ne pas acheter le foncier pour s'endetter le moins possible. Néanmoins, ils tiennent à acheter le bâtiment agricole pour y réaliser facilement les aménagements nécessaires pour leur projet de transformation. « *Ça été compliqué car le type de ferme qu'on cherchait (30 hectares maximum), pour le RDI (Répertoire Départ Installation), c'était des fermes non viables, elles allaient à l'agrandissement* », se souvient Hervé. Un jour, la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) leur signale la vente d'une ferme à Lanouée. S'ils se montrent intéressés après une première visite, le prix reste a priori inabordable pour eux.

➔ QU'EST CE QU'UNE SCI / UN GFA CITOYEN ?

Des citoyens prennent des parts dans le GFA ou la SCI, ce qui permet d'acquérir la terre. Ils gèrent ensuite le bien sur le long terme. Le GFA ou la SCI devient propriétaire et loue la terre et/ou les bâtiments à un ou des fermiers. Il y a donc un découplage entre la propriété et l'utilisation du bien.



➔ ÉTAPES CLÉS



MAI À JUIN 1997
Collecte des promesses de parts

JUIN 1997
Attribution des terres par la SAFER et AG constitutive du GFA

➔ L'AG CONSTITUTIVE

C'est un moment fort car elle rassemble l'ensemble des associés qui votent et signent les statuts de la société, notamment les gérants, votent l'achat du bien et sa mise à disposition à un agriculteur.



LA CRÉATION DU GFA ET L'ARTICULATION AVEC TERRE DE LIENS

Bloqués par ce montant à investir, la solution du GFA se présente à eux grâce à une conseillère de la Chambre d'agriculture. L'idée ? Créer un GFA citoyen pour acheter 26 hectares de terres et que le collectif se porte acquéreur en propre des bâtiments. Ils sont 10 candidats au moment de la vente, et 8 sont des agriculteurs en place souhaitant s'agrandir.

Il leur faut dans tous les cas pouvoir réunir 620 000 francs, soit 93 000€. Ils organisent une première réunion, où ils sont épaulés par la conseillère de la Chambre. Ils sont plus de 100 à cette réunion, grâce à une diffusion massive de l'invitation auprès de leurs réseaux. A ce moment, si tout n'est pas encore gagné, ils sont tout de même à 400 000 francs de promesses de parts. *« On avait décidé qu'à 500 000, on rajouterait le montant manquant, car on pouvait prétendre à un prêt foncier de 100 000 francs qu'on ne voulait pas utiliser sauf si c'était le dernier recours pour arriver à la somme espérée »*. Finalement, en un mois et demi, ils réunissent le montant espéré. La réussite de leur projet dépend aussi de l'avis du comité technique de la SAFER, qui se tient quelques jours après

la réunion publique. Le Comité décide finalement de leur attribuer les terres. De son côté, le collectif décide également de laisser 5 hectares à l'autre candidat qui souhaitait, comme eux, s'installer.

La conseillère de la Chambre les accompagne, de l'écriture des

« A l'époque, tout le monde pensait qu'on était une secte ! " Tout cet argent, d'où ça vient ? Et ils sont combien ? " nous étions un des premiers GFA en Bretagne et même pas en conventionnel ! »

statuts à l'acte de vente, mais aussi pour les premiers mouvements de parts. *« On aurait eu à le faire seuls, on aurait fui »,* admet Cathy.

Alors que l'Association Terre de Liens est tout juste créée, le GFA est sollicité en 2003, pour participer à une réflexion sur l'amélioration de l'accompagnement des SCI et GFA. Le GFA est donc une ressource pour Terre de Liens. Après 10 ans d'expériences, Terre de Liens Bretagne réalise des formations pour les cogérants dans lesquelles ceux du GFA de la Tertraie témoignent régulièrement auprès de ceux qui veulent créer des SCI et GFA. *« On essaie de relayer l'information. C'est aussi ça le côté réseau éducation populaire, si ça part de la base, c'est nourri, c'est vivant »*, résume Cathy.

➔ LE RÔLE DES ASSOCIÉS

Les associés signent les statuts et définissent le fonctionnement de la société :



objet, apport en capital, droits et responsabilité des membres et des gérants, cession et transmission de parts sociales, règles des AG et quorum obligatoire à atteindre, etc.

Les associés se réunissent en AG chaque année :



ils approuvent ou non le rapport de gestion et le rapport des comptes. Ils décident de l'affectation des bénéfices.

Les associés nomment des gérants :



ces derniers gèrent et administrent la société (comptes et assurances notamment). Ce sont eux qui assurent le lien avec les autres associés.

LA VIE DU GFA

* **La cogérance** : actuellement, ils sont huit cogérants, avec Cathy et Hervé. Parmi eux, il y a Jean, un paysan militant de longue date ; Cathy D., cliente de la ferme depuis 1999 et associée depuis 2008 ; ou encore Véronique, qui est associée depuis 1997 et dans la gérance depuis 2003, et où elle trouve dans cet engagement le moyen de renouer un lien avec son territoire qu'elle a quitté pendant six ans.

Pour garder une trace des différentes étapes et changements dans le GFA, un cahier de gérance a été mis en place depuis plusieurs années.

A la Tertraie, les paysans ont toujours fait partie de la gérance. Tous s'accordent à dire que la présence des paysans dans la gérance est indispensable pour leur connaissance des besoins et du terrain, qui rend plus efficace le travail. Toutefois, il est important que ces derniers ne prennent pas trop de place et délèguent la gestion. Cathy D. raconte : *« Cette année, il y a eu un travail de classement, administratif, comptable. Ça a souvent été Cathy qui gérait cela, tout est stocké ici à la ferme. Là, les cogérants ont accepté d'aller mettre le nez dedans, de faire un tri ».*

* **La gestion courante** : au départ, il y a 172 associés dans le GFA, avec de nombreux petits apporteurs, la part étant à 100 francs (soit 15€). Deux grandes

« L'AG est aussi un lieu d'échange sur des thèmes. On l'a fait autour des abattoirs, du bocage, ... Une fois, on a fait un atelier « dans 20ans, que sera la Tertraie ? » pour parler de la transmission. Si c'est pour se voir et ne parler que des comptes, ça ne sert à rien ! »

vagues de mouvements de parts ont lieu, au moment des 3 et 6 ans. L'une permet de réduire le nombre d'associés, pour simplifier les démarches administratives. L'autre permet de relocaliser les associés pour que ce soit davantage des citoyens du territoire. Pour cela, les gérants présentent le GFA sur des marchés pour faire monter à bord des consommateurs et des clients. Ces nouvelles entrées leur permettent également de faire augmenter le capital et de racheter 10 ha de terres supplémentaires.

* **Les mouvements de parts** : au lancement du GFA, la question de la rémunération des parts fait débat. Un groupe de réflexion est mis en place, notamment face au souhait affiché de certains associés de ne pas toucher leurs dividendes, dans une démarche solidaire et non spéculative. Comme il s'agit d'une obligation légale, lors de l'assemblée générale, les associés doivent décider une nouvelle fois si les parts sont rémunérées ou si les bénéfices sont réinjectés dans le GFA.

LE GFA EN BREF

CHIFFRES CLÉS



PARTENAIRES PRINCIPAUX

⌚ La conseillère de la
Chambre d'Agriculture



POUR ALLER PLUS LOIN

⌚ [Le GFA de la Tertraie](#)
[Solidaire](#) documentaire de
l'Arbre Aux Films

LE LIEN AUX ASSOCIÉS

Lors de l'AG, au delà du rapport d'activité et de l'exercice comptable, les cogérants veulent donner du grain à moudre aux associés, en proposant des débats autour de thèmes comme le bocage ou l'avenir du GFA dans 20 ans. L'enjeu est de maintenir l'intérêt des associés à faire partie du GFA et à venir aux AG. Depuis trois ans, des actions sont aussi menées autour de la biodiversité sur les terres du GFA. Impulsé par des cogérants, la création d'un groupe de travail sur un projet d'agroforesterie, a été lancé avec des associés. Hervé raconte : « *On a réussi à faire en sorte que ce soit porté par le GFA, même s'il faut l'aval des paysans et qu'on est moteurs là dessus. On a proposé le thème et ça a raisonné dans la tête de certains associés sensibles au bocage* ». Cathy et Hervé sont souvent à l'initiative de ces animations, ayant acquis des compétences certaines pour mobiliser les associés. Ils reconnaissent volontiers la difficulté de passer d'un GFA des fermiers vers un GFA des associés de la Tertraie : « *C'est notre GFA pour eux. On insiste beaucoup sur le fait que c'est un GFA qui nous permet de développer notre activité. On est restés cogérants, car ça va plus vite, mais ça a trop centré sur nous* » explique Cathy T.

PARTAGER LA TERRE

Le prochain groupe de travail portera sur la transmission de la ferme. Pour Cathy et Hervé, cette question concerne aussi bien les associés qui détiennent le foncier que les paysans qui possèdent le bâti et développent leurs activités. Alors qu'ils pensaient racheter les parts lorsqu'ils ont créé le GFA, ils affirment aujourd'hui leur volonté de continuer à louer, pour des raisons financières mais également pour éviter à leurs successeurs de s'endetter pour racheter les terres et pour partager la terre avec des citoyens qui se préoccupent du devenir de ces terres et du modèle agricole défendu.



La ferme participe à l'association de producteur Clic ta Berouette (© Clictaberouette)